



SNPREES-FO 42 et Supautonome-FO

Bourse du Travail - Cours Victor Hugo

42100 ST-ETIENNE

secrétaire : sylvain.excoffon@univ-st-etienne.fr -

tél. 06 05 415 515

18/02/2017

Communiqué

Nouvelle agression à Tréfilerie

Le 1^{er} décembre 2016, un collègue enseignant à Tréfilerie avait été agressé par des individus venus de l'extérieur. Suite à l'intervention des représentants FO en CHSCT, des mesures proportionnées avaient été assez rapidement prises par la présidence (fermeture de l'accès côté J 01, présence de gardiens de sécurité pendant plusieurs semaines).

Le 16 février, **c'est cette fois une collègue enseignante qui a été agressée, dans le Bâtiment D.** La collègue a déposé plainte auprès du commissariat de police. Le SNPREES-FO 42, Supautonome-FO et la FERC-SUP CGT tiennent à apporter leur plus entier soutien à cette collègue dans cette pénible épreuve.

Ils demandent que la présidence porte plainte conjointe et accorde la protection fonctionnelle à notre collègue, comme elle l'avait fait la dernière fois.

Ils demandent également que des mesures rapides et permanentes soient prises pour assurer la sécurité des personnels et des étudiants, en particulier dans le bâtiment D. Il ne s'agit pas de transformer le site Tréfilerie en une forteresse mais il devient indispensable de garantir en permanence la sécurité des personnels comme des étudiants.

À destination des agents de l'UJM, nous indiquons que, s'ils estiment être en situation de danger grave et imminent (par exemple si des individus manifestent une agressivité par leurs gestes ou paroles et sont susceptibles de porter des atteintes physiques), ils peuvent exercer leur droit de retrait ; c'est-à-dire cesser ou quitter leur travail, consigner dans le cahier santé et sécurité conservé à la loge, de la manière la plus précise possible (heure, lieu, circonstances, manifestations du danger, ...), ce qui a entraîné leur retrait, avertir au plus vite un membre du CHSCT, par ex. Stéphanie Reynaud, secrétaire CHSCT, stephanie.reynaud@univ-st-etienne.fr, ou un membre du CHSCT qu'ils connaissent, ou à travers l'adresse fo@univ-st-etienne.fr ou cgt@univ-st-etienne.fr, et avertir ou faire avertir au plus vite l'autorité administrative (présidence, presidence@univ-st-etienne.fr ; ingénieur santé et sécurité au travail, Mme Cazaubon, sandrine.cazaubon@univ-st-etienne.fr).